

**FICHE MARCHÉ N°220060 POUR LES LYCÉES
INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Numéro de l'accord-cadre à bons de commande :	220060
Objet de l'accord-cadre et lots :	FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE MOBILIERS ET D'ÉQUIPEMENTS DE CDI POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE LOT UNIQUE
Date de notification :	30/08/2022
Périodes et achèvement de l'accord-cadre :	Fin de la première période : 29/08/2023 Fin de la deuxième période : 29/08/2024 Fin de la troisième période : 29/08/2025 Fin de quatrième période et de l'accord-cadre : 29/08/2026
Titulaire de l'accord-cadre et coordonnées :	SAS Denis Papin Collectivités ou SAS DPC 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE Départements 94 et 77 : JAMAIN Cyrille (Tél : 06 47 90 35 97) c.jamain@dpc.fr Départements 75/78/91 et 92 : Wilfried ROUSSEAU (Tél : 06 77 78 24 04) w.rousseau@dpc.fr Départements 95 et 93 : Béatrix Delort (Tél : 06 72 95 87 59) b.delort@dpc.fr
Contacts Région Île-de-France :	
Pour des questions sur la dotation : le Service Équipement	Adresse du Service Équipement : equipementspedagogiques@iledefrance.fr
Pour des questions sur l'exécution des prestations : la/le gestionnaire du Service Contrats et Convention	Adresse du Service Contrats et Conventions : marches-equipement@iledefrance.fr
Dotation et devis :	Le Service Équipement prescrit et notifie les dotations aux lycées bénéficiaires. La/le gestionnaire du marché public (Service Contrats et Conventions) transmet à la société SAS DPC le tableau des dotations et lui demande la réalisation des devis. Dès réception SAS DPC dispose de 30 jours calendaires pour transmettre à la Région les devis validés. Il organise et planifie les visites en accord avec l'équipe de direction des lycées bénéficiaires. La mission SAS DPC est de conseiller les établissements, de s'assurer de la faisabilité du projet et de du bon fonctionnement des équipements acquis.
Reprise de l'ancien matériel :	La nature et la quantité des équipements repris sont recensées, il se fera sans surcoût supplémentaire, à hauteur de 1 pour 1 dans le devis transmis à la Région. SAS DPC coordonne la date de reprise avec le chef d'établissement ou son représentant.
Validation du devis :	A l'issue de sa visite, SAS DPC élabore le devis et le fait valider par le chef d'établissement ou son représentant. SAS DPC transmet ensuite à la/le gestionnaire du marché public le devis validé par le lycée.
Envoi du bon de commande :	Après validation du devis et sa réception par la Région, la/le gestionnaire du marché public (Service Contrats et Conventions) vérifie la conformité de la proposition puis envoie le(s) bon(s) de commande par mail à SAS DPC. L'accusé de réception de SAS DPC fait courir les délais contractuels d'exécution du bon de commande (en cas d'absence d'AR la commande sera réputée acceptée 3 jours calendaires après l'envoi du mail).
Délai de livraison du bon de commande :	42 jours calendaires à compter de la date de réception du bon de commande par SAS DPC.
Certificat de service fait (CSF) :	Le "service fait" comprend la livraison, l'installation et la mise en service des équipements. A l'issue du "service fait" SAS DPC est tenu de faire viser le "certificat de service fait » (CSF) par le chef d'établissement ou son représentant. SAS DPC transmet ce document à la Région, document indispensable pour le traitement de la facturation
Garantie :	Elle est de 30 ans et débute à compter de la date de mise en service (date indiquée sur le CSF).